

# CTL du 15 juin 2017

## COMPTE - RENDU

### Ordre du jour :

- 1- Réorganisation des services en charge des missions domaniales et de politique immobilière de l'Etat - impact au sein de la DDFiP de l'Ariège (pour avis);
- 2- Conditions de vie au travail : Programme Annuel de Prévention (PAP) 2016, Tableau de Bord de Veille Sociale 2015 (TBVS) et baromètre social 2016 (pour information);
- 3- Formation professionnelle : bilan 2016 et plan local de formation 2017 (pour avis);
- 4- Bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2016 (gestion 2015) (pour information);
- 5- Équipe départementale de renfort : synthèse de l'activité 2016 (pour information);
- 6- Contractuels occasionnels : bilan de l'activité 2016 (pour information);
- 7- Questions diverses.

---

Les points 1 et 2 sont inversés dans le déroulement de l'ordre du jour.

### **Conditions de vie au travail : Programme Annuel de Prévention (PAP) 2016, Tableau de Bord de Veille Sociale 2015 (TBVS) et baromètre social 2016 (pour information) ;**

Pour le PAP 2016 pas d'observation particulière.

Le TBVS est allégé et un nouvel outil va être mis en place pour réduire plusieurs informations et se fixer sur certains thèmes ou indices, comme le nombre de fiche de prévention, les personnes dont les récupérations sur horaire variable ont été écrêtées et le volume d'heures perdues par exemple.

Mme Lacout précise que le nombre de fiches de signalement est de 11 pour l'année 2016 dont 74 % uniquement pour la trésorerie de Lavelanet.

Au niveau des écrêtements, **FO DGFIP** constate que ceux-ci ont diminué depuis 2015 et que dix agents concentrent 80 % du volume écrêté.

**TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE – ARIEGE – 2016**

	Nombre d'agents de la direction / du service	Nombre de fiches de prévention RPS	1 – Nombre de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours	2 – Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps	4 – Nombre d'écrêtements des horaires variables	4b - Volume horaire écrêté
<b>TBVS DIRECTION</b>	281	11	182	924	205	874:21:00
<b>N°</b>	<b>TBVS des Services</b>					
1	DDFIP	66	46	237,00	53	243:30:00
2	SPF-E	14	1	67,50	4	04:03:00
3	SIP FOIX	14	9	36,00	15	116:11:00
4	SIE FOIX	15	5	29,00	13	27:47:00
5	PCE(dont BDV/BCR)/PCRP	13	17	33,00	1	01:13:00
6	CDIF FOIX	14	11	53,00	9	09:01:00
7	Trésorerie PAYS de FOIX	18	16	86,00	13	20:34:00
8	Paierie départementale	17	13	30,00	8	53:19:00
9	Trésorerie AX LES THERMES	3		8,00		
10	Trésorerie LA BASTIDE DE SEROU	2			9	01:35:00
11	Trésorerie CASTILLON	2	1	7,50		
12	Trésorerie LAVELANET	8	7	39,00	2	03:55:00
13	Trésorerie LUZENAC	3	2			
14	Trésorerie LE FOSSAT	3	3	2,00		
15	Trésorerie LE MAS D AZIL	2	1	12,50		
16	Trésorerie MIREPOIX	4	3		4	04:33:00
17	Trésorerie OUST	4	6	17,00		
18	Trésorerie PAMIERES	7	2	32,50	4	02:10:00
19	Trésorerie SAVERDUN	5	4	2,50	1	00:51:00
20	Trésorerie SAINT GIRONS	12	3	39,00	9	10:05:00
21	Trésorerie TARASCON	5	3	8,00	2	07:44:00
22	Trésorerie VARILHES	3	1	29,00	19	141:54:00
23	Trésorerie VICDESSOS	2	1			
24	SIP/SIE PAMIERES	27	12	56,50	15	149:27:00
25	SIP/SIE SAINT-GIRONS	16	11	82,00	24	76:29:00
26	PRS ARIEGE	5	4	16,50		

Pour le baromètre social, **FO DGFIP** relève la baisse du taux de participation de 150 répondants en 2015 à 112 en 2016, une situation qui se dégrade notamment sur les conditions et la qualité de vie au travail ainsi que sur l'écoute des agents par leur Direction. Une baisse notable de la motivation dans le travail, une charge de travail trop importante source de stress et des perspectives d'évolution de carrière réduites ressortent également de cette enquête. Les agents, comme pour les années antérieures ont exprimé une confiance renouvelée envers leurs représentants syndicaux en termes d'information : passage de 64 % avis favorables à 72 % en 2016.

### **Réorganisation des services en charge des missions domaniales et de politique immobilière de l'État – impact au sein de la DDFiP de l'Ariège (pour avis)**

La situation des Domaines reflète un processus de régionalisation qui engendre une nouvelle perte de missions pour le Département de l'Ariège.

Le service des Domaines va être restructuré, selon les propos de Mr Kervella, avec notamment le transfert de la mission évaluation sur la DRFIP de Toulouse au 01/09/2017. Il resterait donc uniquement la gestion. À ce jour, pour 2017, 119 dossiers ont été traités et 23 restent en stock.

Selon la note nationale, 70 % la gestion restera en local à partir du 01/01/2018, **FO DGFIP** a demandé que soit précisé le devenir des 2 cadres A et du cadre B.

Le cadre B reste sur place et s'occupera de septembre à décembre de la gestion en totalité avec le soutien d'un cadre A et à partir de janvier 2018 des 70 % de la gestion.

Les cadres A : pour l'une elle conserverait une partie de la mission gestion et prendrait en charge les analyses financières ainsi que le réseau d'alerte. Pour la seconde, la décision définitive n'est pas encore arrêtée, plusieurs pistes sont envisagées et dépendra du résultat des mutations.

**Ce point étant soumis à l'avis de l'ensemble des organisations syndicales celles-ci se sont prononcé « contre » en justifiant leur vote par le rejet d'un nouvel abandon de nos missions au niveau local.**

### **Formation professionnelle : bilan 2016**

Le nombre de formateurs ayant animé une formation est au nombre de 20 pour 37,5 jours en 2016 pour le département. La DDFIP dispose de trois salles de réunion dans lesquelles des formations peuvent être réalisées dont une au Centre des Finances Publiques de Foix équipée d'ordinateurs.

**FO DGFIP** constate l'augmentation des e-formations (en 2015, 75 jours et 190 jours en 2016) et interpelle la Direction sur les conditions (temps disponible et espaces dédiés dans les services pour les agents) de réalisation de ces formations. Mr Lopez, responsable local de la formation, en est conscient et confirme que les chefs de service doivent permettre aux agents de réaliser ces e-formations dans de bonnes conditions comme toutes les autres missions, et le rappellera prochainement.

Ce point étant soumis à l'avis de l'ensemble des organisations syndicales, **FO DGFIP** et la CGT ont voté « pour », Solidaires s'est abstenu.

### **Bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2016 (gestion 2015)**

Pas de commentaire particulier, tous les points de valorisation ont été distribués pour le département.

Pour 2017, l'administration nous précise qu'il y a 4 recours de cadre A.

### **Équipe de renfort départementale**

Le Directeur souhaite des missions de plus longue durée pour permettre une intervention et des suivis plus efficaces dans l'intérêt des services.

**FO DGFIP** relaye la demande de certains agents de l'équipe de renfort pour savoir si une réelle polyvalence est envisagée pour cette équipe en particulier d'une filière à l'autre. La Direction répond que la seule véritable polyvalence peut se faire au niveau de la mission recouvrement.

Le Directeur rappelle également sa volonté de créer un poste EDR de cadre A afin de soutenir les Trésoriers dans les travaux très techniques qui leur incombent.  
L'administration nous précise qu'un appel à candidature a été lancé pour les cadres C sans aucune réponse.

### **Les contractuels occasionnels**

L'ensemble des chefs de service ont été satisfait dans la majorité de leurs demandes. Certains services ont d'une année sur l'autre diminué leur demande de vacataire. Les contrats sont limités sur 28 jours pour éviter le paiement des indemnités de chômage, ce que **FO DGFIP** déplore pour des raisons sociales et éthiques.  
À l'avenir, il est envisagé d'avoir moins de contractuels mais sur des périodes plus longues. Compte tenu du déploiement de la dématérialisation les tâches des contractuels vont devoir évoluer et nécessiteront des habilitations informatiques plus spécifiques. Enfin, les demandes des chefs de service devront se faire au moins deux mois avant pour que l'Administration puisse se positionner par rapport à Pôle Emploi.

### **Questions diverses**

– La confection des comptes de gestion à destination de la Chambre régionale des Comptes (CRC) :

Les traditionnels sacs utilisés sont maintenant proscrits : la solution envisagée serait la confection de palettes avec film plastique. Mais pour l'instant, aucune consigne précise nous ont été transmise par la CRC. **FO DGFIP** tient à mettre en avant les problèmes d'organisation (implication de plusieurs services de la Direction et des Trésoreries), de manutention et de coût. Une réponse officielle a été demandée à la CRC et le cas échéant un rappel pourrait être fait.

– La question du parking des cadres A de la Direction :

**FO DGFIP** avait saisi, le 04/05/2017, le Directeur sur les problèmes de stationnement en Direction. En effet, l'occupation du parking des cadres A par des personnes extérieures à notre Administration est récurrent. **FO DGFIP** souligne la réactivité de l'ensemble des acteurs impliqués, de la décision à la réalisation des travaux (mise en place d'arceaux) pour stopper les stationnements interdits. **FO DGFIP** pose la question de la répartition des places et demande au Directeur que les personnes bénéficiant de stationnement les utilisent au quotidien pour optimiser au maximum les emplacements réservés.

– Déménagement de Castillon :

Le principe est le même que pour la Trésorerie de Vicdessos pour les permanences, hormis le fait que les locaux communaux seront mis gratuitement à la disposition de notre Administration.

Le mobilier sera transféré à Saint-Girons, ainsi que les archives vivantes et le coffre sera enlevé par une société spécialisée.

**N'HÉSITEZ PAS A SAISIR VOS REPRÉSENTANTS FO DGFIP 09 SUR TOUS  
LES SUJETS TOUCHANT À VOS CONDITIONS DE TRAVAIL**  
[fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr)

**Hélène ESQUIROL**

Représentant titulaire **FO DGFIP**

**Jean – Paul BERTRAND**

Représentant titulaire **FO DGFIP**

**Jérôme ROUJAS**

Expert **FO DGFIP**

✂-----

### **BULLETIN D'ADHESION**



NOM : -----PRENOM :-----

GRADE :-----

AFFECTATION :-----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**



SYNDICAT NATIONAL DES  
FINANCES PUBLIQUES  
Section de l'ARIEGE

Fait à----- le-----

(signature)

**➔ 66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu**